



PRÉVENTION DU RISQUE COVID-19 DANS LES ÉTABLISSEMENTS



RASSUREZ VOS CLIENTS ET SALARIÉS GRÂCE À UN CONTRÔLE PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT

- Faites vous assister dans la mise en place des actions de prévention vis-à-vis de la sécurité sanitaire et assurez ainsi la continuité de vos activités.
- Contrôlez les mesures mises en place et leur efficacité en ayant recours à un organisme indépendant.

CONTEXTE ET FINALITE

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, les entreprises, les établissements recevant du public, les collectivités doivent repenser leur organisation pour se prémunir contre le risque de contamination de leurs salariés et de leurs clients tout en garantissant la continuité nécessaire de leur activité. Une série de guides et recommandations ont été publiés en ce sens par les ministères. Ainsi il incombe aux responsables d'établissements d'éviter le plus possible tout risque d'exposition et de les évaluer régulièrement.

Alpes Contrôles vous accompagne dans la mise en place d'actions de prévention pour prévenir les risques de contagion dans le cadre de la réouverture de votre établissement pour la continuité de vos activités.

NOTRE OFFRE

Plusieurs missions sont disponibles pour aider les établissements uniques, ou les ensembles d'établissements (groupement, chaîne, fédération, collectivités territoriales...) à organiser leur dispositif de prévention COVID-19. Indépendantes, elles peuvent être activées selon votre besoin :

Le contrôle initial des dispositions sur site

Le contrôle initial permet de vérifier que le dispositif de mesures sanitaires envisagé ou déjà en place est en adéquation avec les recommandations des différents guides ministériels.

Un document affichable et diffusable vous est fourni, attestant de la réalisation du contrôle, par un organisme indépendant dans le ou les établissements concernés.

Les contrôles périodiques

Les contrôles périodiques se pratiquent pour vérifier que le dispositif initial est bien appliqué dans le temps et qu'il n'y a pas de dérive. Ils permettent également de vérifier que celui-ci est toujours adapté à la situation. Enfin, ils assurent l'amélioration continue de votre dispositif.

Ils sont réalisés à une fréquence adaptée à votre activité et votre établissement. Suite à une visite sur site, ils font l'objet d'un rapport d'intervention.

Les prélèvements et analyses

Ces prélèvements ont pour finalité de vérifier l'efficacité du nettoyage et de la désinfection dans votre établissement. Ils visent essentiellement les surfaces en contact avec le personnel et le public.

Nos équipes réalisent sur site des prélèvements bactériologiques qui sont ensuite analysés en laboratoire. Le rapport vous permet de vérifier l'écart éventuel des valeurs relevées avec les valeurs cibles.

L'aide à l'élaboration du guide prévention COVID-19 de votre établissement

Nous pouvons vous accompagner sur l'élaboration de votre guide de prévention adapté à votre établissement ou à votre réseau d'établissements.

NOS ENGAGEMENTS



Accompagnement
sur mesure



Qualité des
prestations



Interlocuteur unique



Disponibilité &
réactivité



Outils de suivi
performants